

convenances : elle n'était séparée que par un canal étroit des berges de ce cap où se trouvait la forêt sacrée. Moins abrupte,

séparées du continent par une coupure, nos ancêtres de la Gaule élevaient un tumulus et l'isolaient à l'aide d'un fossé circulaire. Au *Terminium turo-nicum* de saint Grégoire de Tours, subsiste une pareille élévation factice ; de trop petite dimension pour avoir supporté une fortification quelconque, elle n'a jamais offert, depuis que la charrue entame son sommet, de ruines d'aucune espèce. On l'appelle la *Motte de Flines* ; près de là, dans le même champ, sourd la fontaine sacrée de cette frontière, nommée aussi de *Flines*, et, non loin, se révèlent, à chaque labour, des débris abondants de l'époque gallo-romaine. Entre Combiers et Monthardy, au-dessus de l'antique bourg de Sarrazac, en Dordogne, le milieu d'une vaste lande supporte une butte solitaire, entourée d'un fossé ; cette butte passe pour une tombe de Sarrazin, non pour une base de château (M. de Montégut, *Notice sur les enceint. de Pierre de Monthardi.*). Dans la région sainte des Carnutes, à Lèves (*Leugæ*, 1031, *Leuvæ*, 1150, *Dict. topograph. d'Eure-et-Loir*, v^o *Lèves*), auprès d'une source sacrée et d'un bouquet de bois, reste d'une forêt druidique appelée le bois de Lèves, *Nemus Leugarum* (Tit. de 1220, même *Dict. topograph.*, v^o. *Bois de Lèves*), la fameuse *Montagne des Lieues*, ou pierres sacrées, possédait un fossé qui l'isolait du terrain d'alentour (V. Colchin, *Monum. celt. d'Eure-et-Loir*, dans les *Mém. de la Société imp. des Antiq. de France*, 1^{re} série, 1-28. — De Fréminville, *Monum. du pays chart.*, dans les *mêmes mém.*, t. II, p. 154 et seq. — Chevard, *Hist. de Chartres*, t. I, c. 1, § 7.). A une époque inappréciable, de la chute de l'empire à la fin de l'ère carlovingienne peut-être, cette butte des Lieues fut, comme elle était fossoyée, vaste et haute, couronnée d'une sorte de fortification. Pareille profanation est arrivée à beaucoup d'autres sommités de même origine : aux unes on imposa des donjons (*castella*), aux autres des tours à signaux (*balsfreda*), ce que je me propose de démontrer, lorsque, plus loin, va se présenter la question des poypes de la Bresse et des Dombes.

Les îles, les caps et les tumulus isolés faisaient partie de l'organisation religieuse de toutes les familles aryennes vivant sur le sol de l'Europe primordiale. « Est in insula oceani castum nemus », dit Tacite (*German.*, LXI). Les Grecs avaient leur Samothrace et leur Délos ; celle-ci offrait de plus cette particularité remarquable : « La partie supérieure de l'île, en se rétrécissant, forme une presqu'île, dont l'isthme porte encore des traces au